



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2022 – COMPTE-RENDU



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Henri IV.

Date de convocation : 15 février 2022.

Présents : Frédéric LAUNAY, Nicolas BEAUPÉRIN, Pierre BONNET, Marc BRUNEAU, Jean-Pierre CLAIREMBAULT, Cyrille CORMIER, Delphine COUTAUD, Catherine DI DOMENICO, Julien GRONDIN, Frédéric GUÉDON, Estelle HAZÉ, Jean-Charles LOLLIER, Marie-Claude MALIDAIN, Christelle MARIA, Claude PADIOLEAU, Dominique RAMBAUD, Myriam RECOQUILLÉ, Ludivine PICARD.

Excusés : Nathalie LIVA donne pouvoir à Catherine DI DOMENICO.

Secrétaire de séance : Delphine COUTAUD.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 : approuvé à l'unanimité.

I° Finances :

1. Comptes de gestion 2021.
2. Comptes administratifs 2021.
3. Affectation des résultats 2021.
4. Subventions aux associations 2022.
5. Demande de subvention au LEADER pour la restauration du Château.
6. Demande de subvention au Département pour la réhabilitation de la Mairie.
7. Demande de subvention à la DRAC pour la tranche 2 des travaux du Château de la Touche.
8. Demande de subvention à la Région pour la tranche 2 des travaux du Château de la Touche.
9. Demande de subvention au Département pour la tranche 2 des travaux du Château de la Touche.

10. Garantie d'emprunt pour Atlantique Habitations.

II°) Administration :

11. Modification des statuts de Grand Lieu Communauté.
12. AMI PEUPLIER : convention de subvention pour le projet de la grange du Château.
13. Collecte de dons pour les travaux de restauration du Château avec la Fondation du Patrimoine.
14. Demande de subvention au titre des amendes de police 2022.
15. Service administratif : actualisation du tableau des effectifs.
16. Lutte contre les corvidés.

Monsieur le Maire propose de supprimer les points n°7, n°8, n°9 et n°10 de l'ordre du jour :

- pour les points n°7, 8 et 9, la DRAC nous a informé que les demandes de subventions pour la tranche 2 été trop tôt ;
- pour le point n°10 Atlantique Habitations n'a pas encore rédigé les contrats de garantie d'emprunt.
 - Suppression des quatre points approuvés à l'unanimité.

FINANCES

1. Comptes de gestion 2021.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine les comptes de gestion des budgets communaux 2021 dressés par Monsieur Franck LAFARGUE, Trésorier Principal. Ces derniers sont en concordance avec les comptes administratifs et ne révèlent pas d'anomalies.

Voir pièces annexes jointes à la notice.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2021.

2. Comptes administratifs 2021.

Rapporteur : Monsieur Pierre BONNET

Section Fonctionnement					
Dépenses	Budgété	Réalisé	Recettes	Budgété	Réalisé
Budget principal	2 102 215,00	1 602 130,51	Budget principal	2 102 215,00	2 063 964,20
Budget locaux commerciaux	25 270,79	13 469,68	Budget locaux commerciaux	25 270,79	18 526,34
Budget logements sociaux	18 795,00	3 507,02	Budget logements sociaux	18 795,00	6 600,00
Section Investissement					
Dépenses	Budgété	Réalisé	Recettes	Budgété	Réalisé
Budget principal	1 621 764,71	589 327,71	Budget principal	1 621 764,71	766 668,52
Budget locaux commerciaux	30 474,20	7 764,13	Budget locaux commerciaux	30 474,20	20 090,33
Budget logements sociaux	15 905,34	7 179,45	Budget logements sociaux	15 905,34	5 725,34

Budget lotissement :

Pour mémoire, ce budget a été clôturé au 31/12/2020.

L'excédent de 99 885.93 € a été repris au budget principal 2021.

a) Budget principal.

Résultats de l'exercice 2021 :

Fonctionnement :

Dépenses : 1.602 130.51 €

Recettes : 2.063 964.20 €

+ 461 833.69 €

Investissement :

Dépenses : 589 327.71 €

Recettes : 766 668.52 €

+ 177 340.81 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement : 199 885.93 €

Investissement : - 36 086.28 €

Restes à réaliser 2021

Dépenses d'investissement :	529 469.31 €
Recettes d'investissement :	413 871.16 €
Résultat :	- 115 598.15 €

Résultats de clôture au 31/12/2021

Fonctionnement : + **661 719.62 €** (100 000 € à affecter au 002 et 561 719.62 € au 1068)

Investissement : + **141 254.53 €** (à affecter au 001).

+ 802 974.15 €

Dépenses	Section Fonctionnement				
	Budgété	Réalisé	Recettes	Budgété	Réalisé
Ch 011- Charges à caractère général	471 315,00	468 113,04	Ch 002 - Résultat d'exploitation reporté	199 885,93	
Ch 012 - Charges de personnel	822 000,00	850 293,44	Ch 013 - Atténuations de charges	5 000,00	10 853,18
Ch 014 - Atténuations de produits	1 000,00	589,00	Ch 70 - Produits des services	165 400,00	225 403,28
Ch 022 - Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	Ch 73 - Impôts et Taxes	1 198 300,00	1 181 558,00
Ch 023 - Virement à la section Investissement	358 200,00	0,00	Ch 74 - Dotations et participations	448 300,00	575 788,60
Ch 042 - Opérations d'ordre	40 000,00	14 501,94	Ch 75 - Autres produits de gestion courante	12 000,00	17 872,18
Ch 65- Autres charges de gestion	256 100,00	225 021,05	Ch 76 - Produits financiers	100,00	2,13
Ch 66 - Charges financières	50 000,00	39 718,84	Ch 77 - Produits exceptionnels	23 529,07	42 678,57
Ch 67 - Charges exceptionnelles	3 600,00	3 893,20	Ch 042 - Opérations d'ordre	50 000,00	9 808,26
Total dépenses fonctionnement	2 102 215,00	1 602 130,51	Total recettes fonctionnement	2 102 515,00	2 063 964,20

Dépenses	Section Investissement				
	Budgété	Réalisé	Recettes	Budgété	Réalisé
Ch 16 - Emprunts	151 000,00	150 528,98	Ch 021 - Virement de la section d'exploitation	358 200,00	0,00
Ch 204 - Subventions équipement versées	170 000,00	22 433,59	Ch 024 - Produits des cessions d'immos	0,00	0,00
Ch 20 - Immobilisations incorporelles	85 000,00	16 126,24	Ch 10 - Immobilisations corporelles	655 580,44	664 679,62
Ch 21 - Immobilisations corporelles	373 820,00	179 736,41	Ch 13 - Subventions d'investissement	552 125,84	85 780,50
Ch 23 - Immobilisations en cours	740 000,00	209 845,80	Ch 16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00
Ch 001 - Solde d'exécution section invest	36 086,28	0,00	Ch 040 - Opérations d'ordre	40 000,00	14 501,94
Ch 040 - Opérations d'ordre	50 000,00	9 808,26	Ch 001- Soldes d'exécution de la section inve	0,00	0,00
Ch 041 - Opérations patrimoniales	10 000,00	0,00	Ch 041 - Opérations patrimoniales	10 000,00	0,00
Ch 45 - Opérations pour comptes de tiers	5 858,43	848,43	Ch 45 - Opérations pour comptes de tiers	5 858,43	1 706,46
Total dépenses investissement	1 621 764,71	589 327,71	Total recettes investissement	1 621 764,71	766 668,52

Budgets annexes

Budget locaux commerciaux :

Les points principaux à retenir pour cet exercice sont :

- En dépenses : les travaux d'entretien/réparations et de taxe foncière pour un montant de 5 270 €.
- En recette : les loyers pour 14 760€
- Les autres écritures sont des écritures d'ordre.

Résultats de l'exercice 2021

Fonctionnement :

Dépenses : 13 469.68 €

Recettes : 18 526.34 €

+ 5 056.66 €

Investissement :

Dépenses : 7 764.13 €

Recettes : 20 090.33 €

+ 12 326.20 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement : + 4 830.23 €

Investissement : - 12 614.41 €

Résultats de clôture au 31/12/2021

Fonctionnement : **+ 9 886.89 €** (288.21 € à affecter au 1068 et 9 598.68 à affecter au 002)

Investissement : **- 288.21 €** (à affecter au 001)

+ 9 598.68 €

Budget logements sociaux :

Les principales écritures enregistrées sur ce budget se résument ainsi :

- En dépenses : la taxe foncière pour 493 €, les charges financières pour 3 014€ ;
- En recettes : les loyers pour 6 600 €.

Résultats de l'exercice 2021

Fonctionnement :

Dépenses :	3 507.02 €
Recettes :	<u>6 600.00 €</u>
	+ 3 092.98 €

Investissement :

Dépenses :	7 179.45 €
Recettes :	5 725.34 €
	- 1 454.11 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement :	+ 3 935.60 €
Investissement :	- 5 725.34 €

Résultats de clôture au 31/12/2021

Fonctionnement :	+ 7 028.58 € (à affecter au 1068)
Investissement :	- 7 179.45 € (à affecter au 001 en dépenses)
	<hr/>
	- 150.87 €

Monsieur le Maire quitte la salle, laissant la présidence à Monsieur Pierre BONNET qui procède au vote des comptes administratifs 2021.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- Le compte administratif 2021 pour le budget principal ;
- Le compte administratif 2021 pour le budget locaux commerciaux ;
- Le compte administratif 2021 pour le budget logements sociaux.

3. Affectation des résultats 2021.

Rapporteur : Monsieur Pierre BONNET

Monsieur Pierre BONNET, adjoint aux finances, présente les affectations de résultats 2021 :

Budget principal :

- Recette d'investissement au R001 : 141 254.53 €
- Recette de fonctionnement au 1068 : 561 719.62 €
- Recette de fonctionnement au R002 : 100 000 €

Budget locaux commerciaux :

- Dépense d'investissement au D001 : 288.21 €
- Recette de fonctionnement au R002 : 9 598.68 €
- Recette de fonctionnement au 1068 : 288.21 €

Budget logements sociaux :

- Dépense d'investissement au D001 : 7 149.45 €
- Recette de fonctionnement au 1068 : 7 028.58 €

Monsieur Pierre BONNET propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les affectations des résultats 2021 tels que présentés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les affectations des résultats 2021.

4. Subventions aux associations 2022.

Rapporteur : Monsieur Pierre BONNET

Les membres du Conseil Municipal qui exerceraient des fonctions au sein d'un bureau d'une association ou auraient un intérêt quelconque, devront sortir de la salle et ne pas prendre part au débat ni au vote.

Monsieur Pierre BONNET présente les propositions de la commission finances pour les subventions 2022 aux associations et propose de délibérer pour chaque catégorie. Voir tableau en PJ.

- Pour la catégorie « scolaires », Cyrille CORMIER, Pierre BONNET et Ludivine PICARD sortent de la salle et ne prennent pas part au vote pour la subvention.
- Pour la catégorie « sportives », Cyrille CORMIER et Nicolas BEAUPERIN sortent de la salle et ne prennent pas part au vote pour la subvention.
- Pour la catégorie « culture/loisirs », Cyrille CORMIER, Dominique RAMBAUD, Nicolas BEAUPERIN, Catherine DI DOMENICO, Frédéric GUEDON et Christelle MARIA sortent de la salle et ne prennent pas part au vote de la subvention.

- Pour la catégorie « sociales », Ludivine PICARD, Nicolas BEAUPERIN, Catherine DI DOMENICO et Frédéric GUEDON sortent de la salle et ne prennent pas part au vote de la subvention.

Monsieur Pierre BONNET propose de prévoir une enveloppe de **28 000€** au budget principal pour les subventions aux associations 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les subventions aux associations pour l'année 2022.

5. Demande de subvention au LEADER pour la restauration du Château.

Rapporteur : Monsieur Pierre BONNET

Monsieur Pierre BONNET expose que la consultation du marché du château de la Touche a pris fin, l'analyse des offres a été réalisée par le cabinet FOREST&DEBARRE. Les montants des tranches sont les suivants :

- Tranche ferme : 354 044.06 € TTC
- Tranches optionnelles : 600 611.52 € TTC

Auxquels s'ajoutent les honoraires de 87 764€ TTC.

- La subvention demandée au LEADER est de 40 000 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention au LEADER de 40 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention au LEADER pour la restauration du Château.

6. Demande de subvention au Département pour la réhabilitation de la Mairie.

Rapporteur : Monsieur Pierre BONNET

Monsieur Pierre BONNET informe que la consultation pour les travaux de réhabilitation de la mairie a pris fin, le cabinet MCM ARCHITECTES a réalisé l'analyse des offres.

Le département de Loire Atlantique dans le cadre de l'AMI CŒUR DE BOURG subventionne à 40% maximum les services supplémentaires à la population. Pour les travaux de la mairie, une demande de subvention peut être demandée pour les travaux d'extension.

Le montant des travaux relatifs à l'extension s'élève à 258 427.00 € HT.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention de 103 370 € au titre des travaux d'extension de la mairie dans le cadre de l'AMI CŒUR DE BOURG.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention au Département pour la réhabilitation de la Mairie.

7. Demande de subvention à la DRAC pour la tranche 2 des travaux du Château de la Touche.

Point supprimé de l'ordre du jour

8. Demande de subvention à la Région pour la tranche 2 des travaux du Château de la Touche.

Point supprimé de l'ordre du jour

9. Demande de subvention au Département pour la tranche 2 des travaux du Château de la Touche.

Point supprimé de l'ordre du jour

10. Garantie d'emprunt pour Atlantique Habitation.

Point supprimé de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

11. Modification des statuts de Grand Lieu Communauté.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin que Grand Lieu Communauté puisse prendre en charge 50 % des garanties d'emprunt sollicitées par les bailleurs sociaux ou sociétés d'économie mixte dans le cadre des opérations de création de logements sociaux à venir sur la commune de Pont Saint Martin et sur les communes en difficulté en raison d'un taux d'endettement très proche de 50 %, il est proposé de faire évoluer les statuts de Grand Lieu Communauté, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'agissant de la compétence facultative relative à la politique du logement et du cadre de vie, afin que soit ajoutée l'action relative à la « possibilité de participer au financement des opérations de construction de logements sociaux par l'attribution de garanties d'emprunt ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une évolution des statuts de Grand Lieu d'après le projet annexé et portant sur l'ajout d'un 4^{ème} tiret au 4[°] alinéa du II- de l'article 4 du chapitre II relatif aux compétences permettant à Grand Lieu Communauté d'exercer, au titre de la politique

du logement et du cadre de vie, l'action relative à la « possibilité de participer au financement des opérations de construction de logements sociaux par l'attribution de garanties d'emprunt ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Grand Lieu Communauté.

12.AMI PEUPLIER : convention de subvention pour le projet de la grange du Château.

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Peuplier du Programme ACTEE 2 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).

L'AMI Peuplier vise à apporter un financement sur les coûts organisationnels en lien avec les actions d'efficacité énergétique du patrimoine culturel des collectivités et avec des objectifs de mutualisation à l'échelle des territoires pour massifier les actions de réductions des consommations énergétiques.

La commune de La Limouzinière s'est engagée dans cette démarche auprès de Loire-Atlantique Développement – SPL qui a répondu à cet appel à candidature en constituant un groupement de 7 membres sur le territoire de la Loire-Atlantique.

Les axes de financement pour la commune sont les suivants :

- Externalisation de prestations confiées à LAD – SPL
- Réalisation d'études techniques
- Etudes de maîtrise d'œuvre

L'AMI Peuplier couvrira les dépenses jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de subvention pour le projet de la grange du Château.

13.Collecte de dons pour les travaux de restauration du Château avec la Fondation du Patrimoine.

Rapporteur : Monsieur Pierre BONNET

Monsieur le Maire présente le projet de la commune relatif à la restauration du Château de la Touche. Pour ce faire, la commune souhaite déposer un dossier à la Fondation du Patrimoine afin d'organiser une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la collecte de dons pour les travaux de restauration du Château avec la Fondation du Patrimoine.

14.Demande de subvention au titre des amendes de police 2021.

Rapporteur : Monsieur Marc BRUNEAU

Chaque année, il est possible de solliciter une subvention au titre des amendes de Police, le taux de subvention pour les amendes de police varie entre 33 et 35% pour une dépense éligible plafonnée à 35 000€ HT.

Il est proposé de présenter un dossier pour les travaux de voirie au Demi Bœuf, à la Touche Monnet et route de la Priaudière dont le montant des travaux s'élève à 53 592.99 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 12 250 € au titre des amendes de police de l'année 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention au titre des amendes de police 2021.

15. Service administratif : actualisation du tableau des effectifs.

Rapporteur : Monsieur Julien GRONDIN

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- D'augmenter le temps de travail de deux agents du service administratif à 35h (au lieu de 28h).
- D'augmenter le temps de travail d'un agent du service administratif à 35h (au lieu de 32h).

Voir tableau des effectifs annexés à la notice.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs à partir du 1^{er} mars 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'actualisation du tableau des effectifs pour le service administratif au 1^{er} mars 2022.

16. Lutte contre les corvidés.

Rapporteur : Monsieur le Maire et Monsieur Marc BRUNEAU

Depuis plusieurs années, Polleniz organise et anime chaque année une campagne de lutte collective contre les corvidés sur les communes qui subissent le plus de dégâts dus à ces oiseaux. En effet, les impacts sanitaires, écologiques et agricoles qu'ils peuvent générer ne doivent pas être négligés.

Après concertation avec la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique et de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer, ces constats amènent aujourd'hui à organiser une lutte collective par piégeage contre ces oiseaux (corneilles noires, corbeaux freux et pies bavardes), sur cinq secteurs du département, pour l'année 2022.

La personne référente de la commune de la Limouzinière devra être présente lors des réunions d'organisation et lors de la récupération des cages.

La commune de La Limouzinière se situe en secteur 4, ce qui signifie que la campagne de lutte se déroulera du 25 mai au 08 juin 2022.

La participation de la commune est proportionnelle à sa surface, ce qui représente une somme de 1 034 €. La dernière campagne de lutte contre les corvidés remonte à 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la campagne de lutte contre les corvidés.

Calendrier prévisionnel des Conseils Municipaux :

- Jeudi 31 mars 2022 à 20h00
- Jeudi 12 mai 2022 à 20h00
- Jeudi 30 juin 2022 à 20h00
- Jeudi 29 septembre 2022 à 20h00
- Jeudi 03 novembre 2022 à 20h00
- Jeudi 08 décembre 2022 à 20h00

Monsieur le Maire demande à ce qu'un moment de recueillement en l'honneur de Monsieur Hervé NEAU, Maire de Rezé, soit fait.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h55.